

***COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-05
DE LA COMMUNE DE THEZIERS***

Séance du 17 septembre 2025

Etaient présents :

Mme GARCIA-FAVAND Murielle, maire

Mmes ARTERO Geneviève, GAZAVE Bérengère, MM. DALLARA Philippe et M. LAZOU Christian, adjoints au maire

Mmes CASTAN Catherine, LEROY Mireille, ILDEVERT Corinne, PATROUILLAULT Joëlle , M. ALLOSIA Vincent, conseiller(e)s municipal(e)s

ABSENTS EXCUSES :

MM. DUPLAA Arnaud, PONGE Anthony et TARDIEU Adrien

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. FERRARI Hervé (procuration à M. DALLARA Philippe)

M. MICHEL Christian (procuration à M. ALLOSIA Vincent)

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme GAZAVE Bérengère est désignée à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2025

Le compte rendu n'appelant pas d'observations de la part des membres présents, il est adopté à l'unanimité

3. Décisions du Maire

N°	DATE	OBJET
2025-013	03/07/2025	Aménagement de la RD 500 – 2^{ème} tranche Agrément d'un sous-traitant DAUDET (Espaces verts)
2025-014	17/07/2025	Aménagement de la RD 500 – 2^{ème} tranche Validation de l'avenant n°2 pour 44 501.25 € HT
2025-015	21/07/2025	Aménagement de la RD 500 – 2^{ème} tranche Modification de la sous-traitance OCCITANE BTP (pose des bordures)
2025-016	30/07/2025	Aménagement de la RD 500 – 2^{ème} tranche Modification de la sous-traitance SOLS Méditerranée (béton désactivé)
2025-017	08/09/2025	Aménagement de la RD 500 – 2^{ème} tranche Modification de la sous-traitance Signatures (marquage routier et signalisation verticale)

4. DEL 2025-027 Subvention HAPPY HORSE DAY

Madame la maire rappelle à l'Assemblée que l'association HAPPY HORSE DAY œuvre pour la protection et la défense des équidés. L'association reconnue d'utilité publique est intervenue lors de l'incendie survenu chez un administré. Il est proposé à l'assemblée d'attribuer une subvention exceptionnelle à cette association qui s'est largement investie pour la gestion des animaux présents sur le site de l'incendie.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1500.00 € au profit de l'association HAPPY HORSE DAY
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 65748 du budget principal

5. DEL 2025-028 Subvention Le Cercle du Printemps

Madame la maire rappelle à l'Assemblée que l'association Le Cercle du Printemps participe à l'animation du village. Dans le cadre des activités proposées en 2025, l'association a sollicité une aide exceptionnelle afin de faire face aux avances sur dépenses engagées.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1 750 € au profit de l'association Le cercle du Printemps
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 65748 du budget principal

6. DEL 2025-029 Subvention La Band'A Tédusia

Madame la maire explique à l'Assemblée qu'une nouvelle association s'est créée sur la commune. Cette association dénommée « La Band'A Tédusia » a pour objet l'organisation de manifestations dans le village. L'association a sollicité la commune afin d'obtenir une subvention.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € au profit de l'association La Band'A Tédusia
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 65748 du budget principal

7. DEL 2025-030 – Décision modificative n°1 Budget Assainissement

Monsieur le Maire adjoint en charge des finances rappelle que les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

Les décisions modificatives répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif et peuvent être également transmises par le préfet à la chambre régionale des comptes.

Concernant cette décision modificative, il s'agit de modifier certains postes de dépenses et de recettes sur les sections d'exploitation et d'investissement du budget annexe Assainissement à travers les inscriptions suivantes :

Dépenses d'exploitation		Recettes d'exploitation	
6226 – Rémun. d'intermédiaires	6 200.00	70613 – Droit de branchement	4 500.00
673 – Annulation de titres	3 000.00		
023 – Virement à l'investissement	-4 700.00		
Total	4 500.00		4 500.00
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
215 – Aménagement de réseaux	-4 700.00	021 – Virement de la section d'exploitation	-4 700.00
Total	-4 700.00		-4 700.00

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative présentée

8. DEL 2025-031 – Décision modificative n°1 Budget Principal

Monsieur le Maire adjoint en charge des finances rappelle que les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

Les décisions modificatives répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif et peuvent être également transmises par le préfet à la chambre régionale des comptes.

Concernant cette décision modificative, il s'agit de modifier certains postes de dépenses et de recettes sur les sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal à travers les inscriptions suivantes :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
65748 - Subventions	5 000.00	6419 – Rembts/s/charges personnel	6 000.00
673 – Titres annulés sur exercices précédents	1 000.00		
Total	6 000.00		6 000.00

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative présentée

9. DEL 2025-032 – Etudes SMEG dans le cadre des travaux d'aménagement de la RD 500 3° Tranche

Madame le Maire expose à l'Assemblée le projet de travaux, sous maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG), pour lequel il est nécessaire de lancer les études.

Projet : RD500 Av. de la Gard (Tranche 3) - Dissimulation des réseaux secs - Coord. Voirie N° opération : 25-250

Évaluation approximative des travaux :

- Travaux d'Eclairage Public 25-250-TEP-COR : 64 800.00 € TTC, soit 1 200.00 € TTC d'études
- Electricité 25-250-DIS : 168 000.00 € TTC, soit 4 800.00 € TTC d'études
- Génie civil Télécom 25-250-TEL : 57 600.00 € TTC, soit 1 200.00 € TTC d'études

Afin de permettre au SMEG le lancement des études correspondantes, il convient de prendre acte du projet présenté et de s'engager à rembourser le SMEG du montant des études d'avant-projet en cas de renoncement du fait de la commune.

Dans le cas où le projet se réalise, les frais d'étude seront intégrés au montant de l'opération sur lequel est calculée la part communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- PREND acte du projet de travaux et de son évaluation approximative,
- APPROUVE le lancement des études nécessaires à la définition du projet,
- S'ENGAGE, en cas de renoncement au projet du fait de la commune, à verser sa participation aux études estimée à :
 - Travaux d'Éclairage Public 25-250-TEP-COR : 1 200.00 € TTC
 - Électricité 25-250-DIS : 4 800.00 € TTC
 - Génie civil Télécom 25-250-TEL : 1 200.00 € TTC
- AUTORISE le SMEG à mener toutes les investigations préparatoires nécessaires à l'élaboration des études.

10. Questions diverses

Mme PATROUILLAULT aborde différents sujets

- Élagage des haies aux abords de la voirie : un rappel peut-il être fait aux propriétaires riverains des chemins afin qu'ils fassent l'élagage des haies ?
Réponse : un courrier sera envoyé à la personne concernée
- Dysfonctionnements rencontrés à la déchetterie : il est fréquent que le personnel de la déchetterie renvoie les administrés faute de place dans les bennes notamment les déchets verts.
Réponse : Une remontée d'information sera faite au SMICTOM par les délégués de la commune.
- Opération « Laisse parler ton cœur » : Est-ce que la commune va participer à cette opération ?
Réponse : L'opération sera reconduite comme l'année prochaine avec une caisse dans le hall de la mairie. Nous sommes dans l'attente des affiches pour lancer la communication. Pour rappel, c'est une opération qui vise à récolter des jouets dont les personnes n'ont plus l'usage pour les redistribuer via Emmaüs
- Bacs à fleurs : il faudrait enlever les deux arbres morts.
Réponse : La commission devra faire le tour des bacs afin de recenser les arbres à remplacer.
- Jardins partagés : Est-ce que le CMJ pourrait s'occuper de faire un sondage auprès de la population afin de connaître son intérêt pour ce projet ?
Réponse :

Mme GAZAVE fait un point sur les manifestations à venir jusqu'au 31 décembre 2025.
Elles seront toutes intégrer dans l'agenda sur le site de la commune.

Madame le Maire fait un bilan de la rentrée scolaire : pas de fermeture de poste, tout s'est bien passé. Les réalisations de M. CORREALE Paolo (peintures de la salle de sieste, illustration des thématiques étudiées cette année) sont appréciées.

Madame le Maire informe l'assemblée que le CMJ se rendra au Sénat le mercredi 8 octobre.
Les projets sont ombreux : panneau historique de la chapelle de Saint Amant, Réfection de la table d'orientation au Castellas, Panneau sur l'histoire de l'église et amélioration de la visibilité cycliste dans l'intersection du chemin de la salle et du chemin du Queyron.
Une table de ping-pong a été installée au stade.

Fin de séance à 19h 20